

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18071 - 70ÈME ANNÉE

Les 53 % dans la ligne de mire

Surrémunération : la Cour des Comptes pour «refonder un nouveau dispositif»

La Cour des comptes vient de faire une recommandation explosive dans son rapport sur les finances publiques : fin des 53 % de surrémunération à La Réunion, prime de vie chère basée sur la différence réelle de coût de la vie et investir les sommes économisées à La Réunion. La Cour des comptes a déjà fait ses calculs : 300 millions par an peuvent être ainsi redistribués rien qu'en tenant compte de la surrémunération des fonctionnaires civils d'État. Si la refonte s'applique, alors elle concernera toutes les fonctions publiques. Les maires devront aligner les salaires sur ceux des agents de l'État, sans les dépasser.

Tableau n° 4 : simulation d'ajustement des compléments de rémunération

Territoire	Majoration en vigueur (a)	Différentiel de coût de la vie 2010 (b)	Dépense 2012 (M€) (c)	Dépense corrigée (M€) (d) = (c) x (b) / a
Guadeloupe	40 %	8,3 %	157,8	32,74
Guyane	40 %	13,0 %	100	32,50
Martinique	40 %	9,7 %	144	34,92
La Réunion	53,63 %	6,2 %	349,2	40,37
Nouvelle-Calédonie	73 à 94 %	34 %	133,7	24,71
Polynésie française	84 à 106 %	25,9 %	152,6	20,27
Total	-	-	1037,3	185,51

Source : Cour des comptes, à partir de données INSEE et CEROM pour les prix et montants figurant au DPT 2014 pour les montants servis

Tableau illustrant le rapport de la Cour des Comptes : 300 millions d'euros d'économies possibles à La Réunion rien que sur la paie des fonctionnaires d'État.

La surrémunération figure en bonne place dans le rapport de la Cour des comptes. Ce document important a été présenté hier lors d'une conférence de presse de son premier président, Didier Migaud, retransmise en visioconférence dans les chambres

régionales. À La Réunion, Sébastien Fernandès, président de section de la CRC La Réunion-Mayotte, et Yves Le Meur, secrétaire général, ont rencontré les journalistes.

Didier Migaud a commencé la conférence de presse par un exposé sur les difficultés financières de la France. Les politiques menées ne permettent pas de redresser, a-t-il dit en substance, or c'est la crédibilité de la France qui est en jeu car dans l'état actuel, elle ne peut pas respecter les engagements auxquels elle a souscrit. L'objectif de faire passer le déficit public en dessous des 3 % de PIB reste toujours inatteignable, et cela malgré les différents plans d'économies mises en œuvre par le gouvernement.

La Cour des comptes affirme qu'au lieu de baisser, la dette publique va continuer à augmenter pour dépasser les 100 % du PIB en 2016. Se pose alors la question des taux d'intérêts avec lesquels la France pourra emprunter à ce moment-là. Les taux extrêmement favorables actuels «ne seront pas éternels», insiste Didier Migaud qui parle de «dérapage» des dépenses publiques depuis 2013.

Cette situation doit être corrigée, sinon les générations à venir devront supporter un fardeau trop lourd qui les empêchera d'avoir les marges de manœuvre nécessaires pour investir, dit en substance le premier président de la Cour des comptes.

Didier Migaud a ensuite fait un focus sur quelques points du rapport préalablement sélectionnés. Il a décidé de parler du chapitre relatif aux compléments de revenu des fonctionnaires outre-mer, et de la nécessité de refonder un nouveau système. En agissant de la sorte, le premier président de la Cour des comptes a pu donner une publicité

maximale à cette question.

Refonte pour toutes les fonctions publiques

Depuis longtemps, le PCR appelle les personnes concernées à s'organiser et à faire des propositions pour devancer l'échéance. Mais les détracteurs du Parti disent que ce dernier s'amuse à faire peur à la population pour en retirer un bénéfice électoral. Ils vont donc devoir sérieusement revoir leur jugement, car ce que craignait le PCR est bien en train d'arriver.

En effet, l'instance de contrôle des comptes publics en France estime nécessaire de revoir le mode de calcul des salaires versés aux fonctionnaires à La Réunion, dans les DOM et les autres collectivités territoriales.

En clair, les raisons qui ont justifié la création du système actuel n'existent plus, et la surrémunération a un impact sur les prix, sur le coût de l'immobilier notamment qu'il serait bon de connaître.

La Cour juge que la prime de vie chère ne se justifie pas à un tel niveau, et qu'elle ne contribue pas de manière décisive à attirer à La Réunion des fonctionnaires venant de France.

La Cour des comptes propose donc une refonte du système de complément des rémunérations versées aux fonctionnaires de l'État. La loi obligera les collectivités et les hôpitaux à ne pas dépasser le plafond fixé par l'État.

Maintenant, tout le monde sait

Autrement dit, ce que propose la Cour des comptes est la suppression des 53 % de surrémunération versés aux titulaires, et de les remplacer par une prime de vie chère reflétant la différence réelle de coût de la vie entre La Réunion et la France. Selon le tableau diffusé par la Cour des comptes, ce différentiel était en 2010 de 6 %, bien en dessous des 53 %. La Cour des comptes préconise une évolution progressive des 53 % vers le « prix vérité » de la vie à La Réunion. Cela suppose donc une étude complète des prix.

Pour La Réunion, en se limitant aux fonctionnaires d'État, ce serait 300 millions d'euros qui seraient alors économisés par l'État. La Cour des comptes propose que les sommes ainsi récupérées soient réinjectées dans l'économie réunionnaise :

«Dans la mesure où l'objectif n'est pas de réduire à due proportion les moyens publics mis en place pour l'outre-mer, les économies générées créeraient des marges de manœuvre pouvant, le cas échéant, servir au financement d'autres projets dans les territoires ultramarins.»

La proposition de la Cour des comptes est une bombe. Elle remet en cause tout le système mis en place au lendemain de l'abolition du statut colonial.

Aujourd'hui, tout le monde est prévenu.

Comment cette recommandation sera-t-elle alors appliquée ? Les Réunionnais peuvent encore faire des propositions mais une chose est sûre : le statu quo, c'est terminé.

M.M.

Départementales : canton 5 de Saint-André

Mylène Mulot et Jacky The Seng en toute sérénité

Les candidats aux départementales de mars prochain, soutenus par le PCR, dans le canton 5 de Saint-André, ont accompli les formalités nécessaires et déposé leur liste en préfecture ce mardi 10 février. Celle-ci s'intitulera « Liste d'Union pour la Justice Sociale et le Développement Solidaire ».

Mylène Mulot et Jacky The Seng

(ainsi que leurs deux remplaçants) se concentrent actuellement sur ces départementales, et uniquement les départementales, est-il besoin de préciser. Ils ne sont aucunement préoccupés par les prochaines régionales ou les municipales de 2020.

C'est dans cet état d'esprit et en toute sérénité donc qu'ils mènent

campagne sur le terrain, en espérant pouvoir demain porter efficacement la voix de leur canton au Conseil Départemental.

Paul Dennemont
PCR - Saint-André

Edito

Après les planteurs, les fonctionnaires...

En 2001, l'Union européenne a commencé à remettre en cause les règles de son marché du sucre. C'était avec l'initiative « Tout sauf les armes » qui permet à des pays d'exporter vers l'Europe tout ce qu'ils produisent sans quota ni droit de douane. Pour le sucre, « Tout sauf les armes » devait s'appliquer en 2009, l'échéance a été respectée. Elle a entraîné la disparition du Protocole Sucre, et donc la fin du prix garanti pour le sucre produit à Maurice.

Parallèlement, l'Europe décidait de se plier aux règles de l'OMC. Condamnée par un jugement du tribunal des différends, elle s'est exécutée et a changé son règlement sucrier.

La condamnation était tombée avant la parution du règlement sucrier 2006-2013. A ce moment, le PCR avait lancé l'alerte. Il proposait à la filière de s'organiser pour faire face à une fin des quotas et du prix garanti qui allaient survenir tôt ou tard.

Chez nos voisins, la menace était prise très au sérieux. Les Mauriciens ont donc débattu de l'avenir de la filière canne, ont défini une restructuration et l'ont mise en œuvre pour être prêts quand allait tomber le prix garanti. Le moment venu, ils étaient prêts, et ils ont continué à vendre leur sucre.

À La Réunion, le statu quo a été maintenu en 2006, et l'État est venu pour apporter la compensation financière permettant le fonctionnement de la filière sans changement dans un environnement en plein bouleversement. Les appels du PCR n'étaient pas pris en considération. En aout 2014, François Hollande est venu à La Réunion pour annoncer en personne la fin du quota sucrier. Cette déclaration était la seule certitude que les acteurs de la filière ont pu avoir. En annonçant la fin du quota, le président

de la République a confirmé qu'en 2017, l'Europe n'interviendra plus pour acheter le sucre réunionnais invendu à un prix supérieur au cours mondial.

Comme le statu quo a été maintenu, le sucre réunionnais ne sera plus compétitif en 2017. Si la filière canne n'a pas une aide supplémentaire de 38 millions d'euros, elle dit ne pas pouvoir vendre son sucre, ce qui aura pour conséquence la fin de l'achat des cannes des planteurs par les usiniers.

Aujourd'hui, il ne reste donc que très peu de temps pour réagir. L'aide de l'État est donc demandée pour gagner un temps qui permettra peut-être d'être compétitif sans les aides. Mais cette aide n'est toujours pas garantie... et l'avenir des planteurs non plus.

Rappelons que quand le PCR alertait sur les menaces sur le quota sucrier, des dirigeants de la filière et le représentant de l'État disaient qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter : « pas d'échéance 2014 » avait dit un ancien directeur de l'Agriculture et de la Forêt. C'est pourtant en 2014 qu'un président de la République est venu annoncer la fin du quota sucrier !

Pour la surrémunération, les données sont les mêmes. Le PCR alerte et certains refusent de voir. Pensaient-ils qu'en ne parlant pas du problème, il n'allait jamais être posé ? Depuis hier, tout est différent. La Cour des comptes a choisi de mettre la réforme de la surrémunération sous les feux des projecteurs. Elle préconise une réforme et estime déjà les économies réalisées. C'est du concret, et cela doit amener à la mobilisation dès maintenant afin de devancer l'inéluctable, pour ne pas un jour se réveiller sans solution devant le fait accompli.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Ukraine, Russie, Allemagne et France autour de la table

Le sommet de la dernière chance

Comme convenu les 5 et 6 février, Angela Merkel et François Hollande ont organisé un sommet en présence des présidents ukrainien, Petro Porochenko, et russe, Vladimir Poutine, afin de trouver un compromis à un conflit qui dure depuis avril 2014.



Les discussions se poursuivent dans la capitale de la Biélorussie.

Ce sommet de la dernière chance pour l'avenir de l'Ukraine a débuté mercredi soir, pour négocier un plan de paix durable et mettre fin à dix mois de guerre aux portes de l'Europe. Pour la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, le sommet de Minsk est « un tournant, pour le meilleur ou pour le pire », qui « offre une chance à la Russie de contribuer au règlement de la crise ».

L'Ukraine met la pression

Quelques heures avant la rencontre au Bélarus, les combats entre l'armée ukrainienne et les séparatistes, prorusses, se sont intensifiés. Kiev, capitale de l'Ukraine, a annoncé le décès de 19 soldats et 78 personnes blessés en une journée lors des assauts menés par les rebelles prorusses près de la ville stratégique de Debaltseve, entre Donetsk et Louhansk.

En neuf mois de guerre, il s'agit de l'un des bilans les plus lourds subis par l'armée gouvernementale, ont indiqué les agences de presse sur place. À tel point que le président ukrainien Petro Porochenko s'est dit prêt lors d'une réunion du Conseil des ministres à « introduire la loi martiale sur tout le territoire ukrainien » en cas d'échec du sommet de paix de Minsk. Face à cette menace, les autorités

pro-occidentales se sont dites réticentes à utiliser cette option, qui pourrait provoquer l'arrêt des crédits ou des investissements étrangers et notamment ceux du Fonds monétaire international, au moment où le pays risque le défaut de paiement.

Ce dernier a également affirmé que « l'Ukraine et l'Union européenne auront une position commune lors du sommet de Minsk et parleront d'une seule voix ». Pour le président, « la priorité est un cessez-le-feu sans conditions préalables ». Cependant, il a de nouveau refusé l'idée d'une « fédéralisation » de l'Ukraine proposée par la Russie. Ce statut doit permettre aux régions séparatistes prorusses de bloquer, avec un droit de veto, toute orientation jugée pro-occidentale de la politique de l'Ukraine.

« L'Etat voisin tente avec insistance d'exporter l'idée d'une fédéralisation. L'ironie, c'est que l'Etat voisin est le plus centralisé de la région », a indiqué Petro Porochenko, en référence à la Russie. « La décentralisation que nous sommes en train d'élaborer n'a rien à voir avec une fédéralisation. L'Ukraine a été et restera un Etat unitaire », a-t-il insisté.

Les Russes temporisent

Pour le chef de la diplomatie russe Sergueï Lavrov, « la situation en Ukraine ne peut être réglée par les

armes, la voie de la paix passant par un dialogue direct entre les autorités de Kiev et ceux qui veulent défendre leur terre dans le sud-est » du pays. Ce dernier a indiqué que l'ensemble des acteurs présents à la table des négociations devra « garantir l'exercice de leurs droits, les droits de tous ceux qui vivent en Ukraine », y compris les « autres minorités – hongroise, roumaine, bulgare ».

Cependant, pour la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, « si l'issue de la rencontre est négative, alors toutes les options, tous les développements que chacun peut imaginer seront possibles et certaines de ces perspectives sont inquiétantes ». D'après elle, la balle est dans le camp des Russes, car « une chance est offerte à la Russie de se montrer un acteur responsable en exerçant toute son influence sur les séparatistes afin de trouver une solution à cette crise, de rétablir la paix et de respecter les règles internationales qu'elle a violées ».

Pour elle, la Russie doit cesser de « considérer sa relation avec l'Union européenne comme une confrontation. Nous sommes voisins, même si nous ne sommes pas pour le moment partenaires. L'Union européenne n'est pas un projet conçu contre qui que ce soit », a-t-elle souligné devant la presse.

Egalement acteur de cette confrontation, les Américains ont assuré soutenir activement l'initiative franco-allemande, mais restent mitigés quant à un accord de paix, respecté par Moscou. Raison pour laquelle, et en vue de freiner l'ascension de la Russie en Asie (très proche de la Chine), Barack Obama met la pression sur Vladimir Poutine à « trouver une solution pacifique au conflit ». Dans un communiqué, la Maison-Blanche a été plus explicite : « si la Russie continue ses actions agressives en Ukraine, en envoyant notamment des soldats, des armes et en finançant les rebelles, le prix à payer pour la Russie augmentera ».

Céline Tabou

Pour le retour des Chagossiens dans leur pays

Etude sur la réinstallation : un pas en avant qui va dans le bon sens

Le Comité de Solidarité Chagos La Réunion fait part à ses amis d'une information importante. Un rapport sur la faisabilité du retour des Chagossiens dans leur pays se prononce en faveur de la réinstallation sur l'île de Diego Garcia. Le message du Comité donne des détails sur cette importante nouvelle.

« Nous venons de recevoir copie du rapport définitif de l'étude de faisabilité sur la réinstallation des Chagossiens aux Chagos. Comme nous vous l'avons annoncé, et sans avoir bien entendu complètement déchiffré l'important document de 118 pages, nous vous faisons part de la principale conclusion qui ressort du rapport. Elle est clairement en faveur d'un schéma de réinstallation localisée à Diego Garcia (dans la partie nord-est non occupée par la base). Trois sites ont été passés au crible des analyses, en termes économiques et environnementaux : Boddam, Ile du Coin et Diego Garcia. C'est le site de réinstallation de Diego qui l'emporte largement au terme de l'analyse comparative.

Alors que sur les deux autres sites des investissements lourds seraient nécessaires pour une installation à partir de zéro, les infrastructures à créer sur Diego pourraient s'appuyer sur un état existant tout à fait compatible avec des « standards modernes » (port, aéroport et autres facilités, certes à négocier). Quant à l'impact écologique, il est donné comme beaucoup moins « invasif » sur la côte est de Diego que sur les deux autres îles. L'étude note à ce propos que le Parc Marin décrété par la Grande-Bretagne ne peut pas être considéré comme un « obstacle » pour une réinstallation, évoquant la possibilité d'un « zonage » permettant en particulier la pêche pour les Chagossiens. Olivier Bancoult, contacté cet

après-midi (hier - NDLR), réagit à ce rapport avec optimisme et vigilance. Optimisme quand il fait remarquer que « c'est un pas en avant qui va dans le bon sens, plusieurs de nos propositions ayant été prises en considération ». Vigilance quand il ajoute : « Tout va dépendre de la position du gouvernement britannique ». Un débat à la Chambre des Communes (le parlement britannique) aura sans doute lieu dans les prochaines semaines. Un temps fort voire décisif dans le long combat des Chagossiens, où ils auront un rôle à jouer avec à leur tête Olivier Bancoult. »

*Pour le Comité Solidarité
Chagos La Réunion,
Alain Dreneau, secrétaire*

Le droit aux transports pour tous

ATR-Fnaut dans la mobilisation pour l'accessibilité

ATR-Fnaut a participé hier matin à un rassemblement de plusieurs organisations demandant le respect des droits des personnes handicapées, 10 ans après le vote de la loi handicap dont l'application vient d'être reportée. ATR-Fnaut demande que les associations présentes hier devant la préfecture participent à la Communauté des acteurs du déplacement durable.

« Un collectif d'associations de défense des droits des personnes handicapées et à mobilité réduite s'est rendu ce jour à la Préfecture, pour réclamer l'application de la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des chances et la citoyenneté ». Une délégation a été reçue et a déposé une motion destinée au Premier Ministre et au Ministre de la Santé.

Avec d'autres organisations de défense des droits des citoyens (LDH, Cemea, Jeunesse & Sport, UFAL...), ATR-Fnaut a répondu à l'appel du

collectif parce qu'il est soucieux en particulier des droits au transport des personnes handicapées. Le droit à des déplacements libres et facilités est essentiel pour le déroulement normal d'une vie sociale épanouie. Ils doivent être garantis pour tous. Or les handicapés font partie des citoyens les plus frappés par des discriminations intolérables.

ATR-Fnaut rappelle que des réunions de travail ont été engagées avec le Conseil général, en vue d'obtenir des améliorations à l'ensemble des réseaux de transport en

commun – les cars jaunes comme les autres réseaux des collectivités.

Le souhait d'ATR-Fnaut est que les associations présentes ce matin devant la Préfecture prennent toute leur place au sein de la CADED – Communauté des Acteurs du Déplacement durable – dont les usagers des transports en commun ont demandé la convocation prochaine.

Ensemble et unis sur des objectifs bien définis, nous pourrions améliorer nos transports en commun.»

ATR-Fnaut

La mer, lieu d'immensité, de l'Incommensurable, de l'inconnu – et en même temps de la dilatation. Abysses fumants, grands fonds, hauts fonds invisibles grondant dans l'écume des rouleaux. Creux de sept mètres, hérissés de vagues, envahissement, découpe des rocs.

La mer est langue, éternelle succion, mouvement, aucun point de repère, milieu de rien – un désert, et quand il n'y a plus de lieu, c'est là que se trouve la foi.

Pas d'autre loi que la Foi. Écarter les bras comme Jésus, apprendre à dériver.

Bercement gigantesque. Grand va-et-vient où se font et se défont les cyclones. Quand le ciel et la mer se mêlent, se confondent, quand la mer avale le ciel et la recrache. Monstres marins qui surgissent, méduses blafardes, baleines gorgée d'hommes, requins géants, calamars vomis du plus profond, raies grandes comme des ciels, serpents des mers enserrant les navires entre leurs bras visqueux, poulpes qui engloutissent : abysses vivants des abysses morts. Et quand tout se referme, c'est sur ces secrets : mer d'huile, lieux du visqueux, des ténèbres, dont le fond hêlent, sirènes de l'oubli.

Apprendre à dériver, à dévider le temps.

Quand le cyclone frappe l'île, la cingle ; à des kilomètres, le grondement des galets, au ressac, bruit de succion. La mer aspire l'île qu'on entend respirer, haletter. Écoutez-la, l'île flottante ; voyez l'île dérivante, comme elle nous entraîne dans son sillage d'écume.

Laissez-vous alors emporter, comme sur un rêve. Radeau de l'infortune.

Tortue si lourde dans le sable que la mer soulève. Elle, si maladroite, regardez-la comment elle s'envole sous l'eau. Car la mer soulève tout, elle soulève des montagnes, souffle tout.

Tortue, milieu entre terre et mer, vie et objet. Interrogation de la matière et de l'espace. Car la tortue est un point perdu, qui préside à l'agencement du monde. Animal mathématique qui porte sur son dos la règle du temps, que vois-tu en transparence à travers ton écaille fine et polie ? Quels cyclones attendus ? Quelles îles à venir ?

Îles du temps, flottantes, dérivantes... Vers où ? Retournant vers quelle origine ?

Le navire titube, on dirait qu'il est saoul. Dis-moi marin, est-ce une île, ou le dos d'une tortue ?

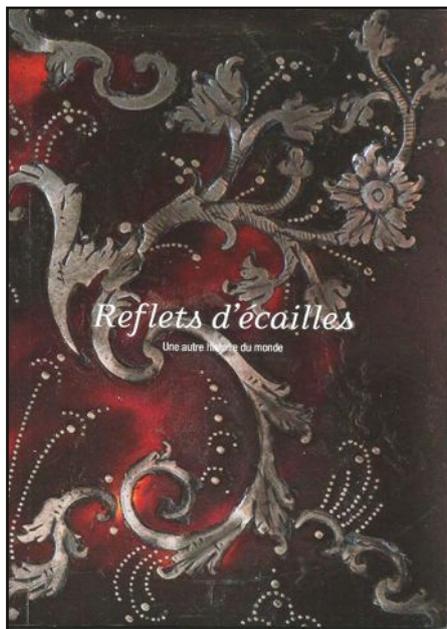
L'île était là, hier soir, aujourd'hui, rien. Où a-t-elle pu foutre le camp ?

Rien à l'horizon, qu'un rond liquide qui n'en fini pas de bouger, comme si la mer elle-même était une immense île – à devenir dingue ! N'était-ce pas une tortue géante, un mirage du soleil ? Dieu qu'il fait chaud, étouffoir céleste !

L'image satellitaire nous tombe dessus : le cyclone prend son thé dans sa thèière en fer-blanc.

C'en est trope ! Île flottante

Regarde, compagnon, d'un peu plus près, cette écaille polie et ornée du marché de Nantes, oui on appelle ça peigne d'apparat, on dit que les



Reflets d'écailles (Une autre histoire du monde), catalogue de l'exposition co-produite par Kélonia et le Musée des arts décoratifs de l'océan Indien, rédaction Thierry Nicolas Tchakaloff et Sophie Patte, éditions Région Réunion.

filles des îles, aux lignes délicates, le portent dans leurs cheveux de jais... Et qu'elles s'en coiffent nues à la bougie devant le miroir pour ton bon plaisir. Tourne-le au soleil encore, n'y vois-tu pas le reflet de l'or ? Ça donne soif, ça, matelot. Oyé-oyé, n'entends-tu pas le vent qui se lève dans les vergues qui nous appelle ? Laisse ce qui te reste de ton âme cerf-volant se gonfler à la brise du noroît, et partons ! Montons au haut du mât de misaine, n'y vois-tu pas une île se profiler à l'horizon, compagnon ? Quinze cents ducats, au premier des malfrats qui verra une île se pointer, et une pinte d'aguardiente, s'il plaît à ses messieurs. Hourvari. Charivari de

mouettes. Vents contraires, diadème de déferlantes. Mais non, âne bête, sac à vin, ce n'était que le dos d'une tortue – ça oui, elle était fameuse, cette tortue, je veux bien, mais où elle est ta terre que tu as vue, que tu n'as pas vue ? T'as pas les yeux en face des trous, imbécile ! Pour un peu, je te défoncerai le crâne.

Laissons-nous dériver, capitaine de brûlot, à Dieu vat. Mais Dieu ne va pas : sa tête lui tourne.

Le premier d'entre nous après Dieu – le capitaine – est incommodé, le voilà au plus mal, il vire blanc de ciel, mal de mer, vite une saignée, chirurgical de bord, une incision ! Que diable, il n'arrête pas de se répandre, il ne sait que du sang, c't'homme-là, en voilà un qui se délite, combien de tonneaux a-t-il avalé, le bougre, de rhum pour répandre autant de fiel sur le pont ? La mer s'en teinte, s'en dégoutte, la voilà toute vermillon – mais non, suis-je bête, c'est le crépuscule qui rougit l'horizon ! Allons, capitaine, où êtes-vous, si ce n'est répandu jusqu'à la dernière goutte ? Allons, capitaine, soyez raisonnable, répondez, par tous les saints ! Mais où est-il donc ce damné capitaine de brûlot ? Vidé de partout ? Plus de capitaine ? Que faire sans capitaine, sinon se laissez dériver dans l'espace sans fin et infini de la lumière ? Jusqu'à ce qu'on accroche une île, qu'elle soit dérivante ou pas, s'en fout, un point d'appui. Qu'on me donne un point d'appui, un seul point d'appui, s'écriait l'Archimède, et je vous soulèverai l'univers !

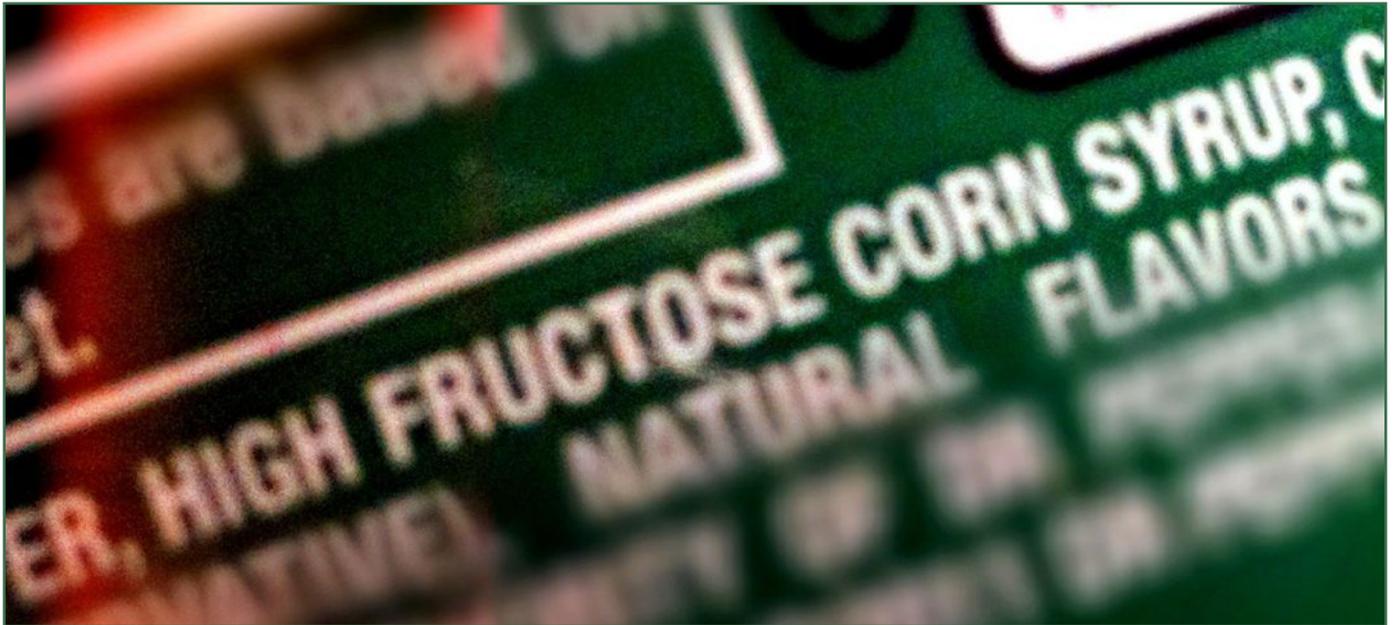
Oui, j'ai abandonné mon navire pour me poser sur le dos d'une tortue flottante, mon île. Je ferme les yeux. Je préfère la vie dure, à ce rafirot, tout ruiné, tout pourri, troué de vents, plein de fantômes, coque qui pue, qui grince comme la mâchoire d'un vieux rêveur édenté. Palsambleu ! Je compterai les écailles, m'absorberai dans ces lignes. J'y lirai le début des mondes, Hermès, le messager des dieux, accompagnateur des âmes errantes, j'y verrai Kurma, l'avatar de Vishnu, qui porte le monde errant sur le dos, j'y verrai le crâne de Shou Lao, « plein d'énergies transformées », œuf prêt à éclore, sur une nouvelle plage, à l'aube d'un nouveau monde... Hourra ! Criez donc avec moi :

Laissons-nous dériver encore, laissons nous délivrer !

Jean-Charles Angrand

LA CANNE C'EST LE SUCRE, MAIS PAS SEULEMENT !

Mardi de cette semaine, on a évoqué la question des isoglucoses comme contributeurs éventuels à la diminution des stocks de sucre achetés par les pays d'Europe, diminution de la demande de sucre d'environ deux millions de tonnes. Chacun comprendra que c'est une mauvaise nouvelle pour nous alors que nous ne savons pas encore qui achètera notre sucre en 2017 et après... On évoquera aujourd'hui les effets néfastes du fructose de plus en plus avérés sur la santé (extraits du journal « Le Monde » du 30-01-2015)



Aux Etats-Unis, le sirop de maïs à haute teneur en fructose est pointé comme source de maladies telles que le diabète.

La canne c'est le sucre, mais pas seulement -49- **Le fructose, principal moteur du diabète**

On voit souvent dans les grandes surfaces des personnes au rayon sucres, à la recherche d'un succédané de sucre pour leur café. Elles s'arrêtent souvent devant le fructose qui se targue d'avoir un pouvoir sucrant x fois plus élevé – sous-entendu que par ce biais qu'on pourrait éviter de contracter le diabète de type 2, ou bien de ne pas l'aggraver si on l'a déjà. La réalité n'est pas si encourageante, car le fructose serait accusé d'être ni plus ni moins que le moteur du diabète pour les raisons qui suivent :

1- Le fructose stimule des modifications métaboliques : Le fructose stimule des modifications métaboliques qui aiguillent les calories vers le stockage dans les cellules du tissu adipeux abdominal. Il provoque également-selon d'autres sources que celles évoquées plus haut – d'autres désordres métaboliques qui conduisent au surpoids et à l'obésité en décalant, semble-t-il, la prise de conscience du seuil de satiété.

2-. Où se trouve ce supplément de fructose : Il vient de plus en plus du sirop de maïs à haute teneur en

fructose-fabriqué principalement aux USA qui peut contenir jusqu'à 65 % de fructose.

3- Les États-Unis – où environ les trois quarts de l'ensemble des boissons et aliments préemballés contiennent du sucre ajouté – consomment annuellement 25 kg de fructose par habitant contre 0,5 kg pour La France et d'autres pays... On notera que l'Organisation mondiale de la santé a publié début 2015 des recommandations visant à réduire au-dessous de la barre des 5 % contre la norme US qui est de 20 %, la part des sucres libres (glucides simples comme le fructose)- ajoutés dans l'apport calorique total pour la ramener à 10 voir 5 % contre les 20 % préconisés actuellement aux USA.

(à suivre)

NB Saccharose : il est composé en proportions égales de glucose et de fructose, reliés entre eux. L'isoglucose souvent composé de glucose et de fructose non reliés, d'où l'appellation de glucides simples principalement visés par l'OMS. Plus le taux de fructose augmente, plus il y a danger.

Oté

Mi pèy pa zinpo, mwin na gro loto... !

Oté, astèr kisa i sa oz di ankor zordi larzan i mank a nou ? A nou pèsonèl minm, shakinn dantronou i mank touzour in moné, i mank touzour diss santim pou fé in éro, mé la bank baya, la bank i débord télman la gèl lé plin, banna lé plin o zas o diton. In zournal la ba déor la rouv la vann, banna i dénonn in frod fiskal i di sé in gro léskandal, pou lèr i gingn pa donn lo shif, i prètan lo shif an li minm i fé tourn la tèt domoun télman néna. Télman i koné pi konbyin miliar néna in bann i di kèk miliar pou finir.

Sé koué lo léskandal parlfèt ? Néna moun néna larzan an poundiak, boudikont larzan i ansèrv pa zot, si i mèt sa dann in bank an frans, si in kont, la dikou lé oblizé déklar dan zinpo, pou drib lo zinpo, néna in bank laba an suiss i kapar lo larzan, mé zis inn ti néstan, zis lo tan pou anvoy tousala dann in paradi fiskal konm i di, é la ni vi ni koni, larzan i dor trankil, ziska tan in boug la vann la mèsh. In pé lo ki i fé wuit-nèf i prètan, lo zournal va donn lo non firamézir.

Mé andan la, dan la list, dopi an o ziskan ba, i prètan néna osi réyoné, kisa la di la rényon lé oki ? Mwin té i krwa ziska zordi, konm a nou osi nou lé in paradi, donkolor bann moun i yinn zot péi, sak néna pou rovann, bana té i mèt tout zot larzan pou dévlop a li, mank in pé i mèt tout, ousasa. Sa i prouv a nou, larzan néna, pou in bann néna an gaspyi, pou dot inn ti mizing, apésa étonn a ou si in bann i shant : Mi pèy pa zinpo, mwin na gro loto...

Justin

Kosa in shoz ?

Lo pti I tap lo momon !

Lo momon sé la klosh par li mèm, lo kor si zot i vé.. Dann milyé nana lo batan, sansa in lang an métal, sansa ankor in boul métalik. Alon apèl sa lo pti.

... donk sé lo klosh.